

## Essais balistiques nord-coréens : enjeux et perspectives

Dernier régime stalinien de la planète, la Corée du Nord est devenue l'un des acteurs majeurs de la prolifération balistique. Depuis l'annonce de son retrait du TNP en janvier 2003, celle-ci maintient l'ambiguïté sur ses programmes balistiques tout en exportant ses technologies à des « Etats Voyous » en échange de leur expertise et de transferts de technologies. Ainsi, les récents essais balistiques nord-coréens relancent la polémique sur la nature de la menace nord-coréenne et constituent un test pour le système multilatéral de non prolifération.

### Le renforcement des capacités balistiques nord-coréennes.

Depuis trente ans, la Corée du Nord ne cesse de développer son programme balistique et dispose ainsi du plus important arsenal du Tiers-monde avec plusieurs centaines de missiles. Celle-ci possède deux types de missiles balistiques opérationnels à un étage : le *Scud C* (portée de 500 km), et le *Rodong-1* (portée de 1300 km). Dans la nuit du 4 au 5 juillet dernier, la Corée du Nord a procédé à une série de tirs d'essai de missiles, dont un engin de type *Taepodong-2*, missile balistique multi-étages, doté d'une portée de plus de 6500 km, théoriquement capable d'atteindre le territoire américain au niveau d'Hawaï ou de l'Alaska. Il est composé d'un premier étage issu d'une version modifiée du No Dong, et d'un second étage dérivé du Scud B. Ce missile dispose d'une capacité relativement restreinte pour l'utilisation de charges conventionnelles. Il semble donc peu probable que celui-ci puisse transporter des charges chimiques, biologiques ou nucléaires. La Corée du Nord aurait bénéficié d'aides diverses pour ce projet, entre autres de fonds iraniens et de l'expertise de la Chine. Washington a qualifié ces tirs à répétition de « défis au monde » et a lancé une vaste opération diplomatique auprès de ses alliés dans la région et également auprès de la Chine et de la Russie. Le Japon, soutenu par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, a préparé une résolution du Conseil de sécurité imposant des sanctions à la Corée du Nord. En réplique, la Corée du Sud a menacé Pyongyang de couper l'aide humanitaire. La Russie et la Chine s'opposent à d'éventuelles sanctions du Conseil de sécurité et privilégient une solution diplomatique (déclaration non contraignante de la présidence du Conseil de sécurité). La Corée du Nord a menacé d'effectuer d'autres tirs de missiles et de recourir à des mesures « plus sévères » si la communauté internationale tentait de faire pression sur le régime.

### Un acteur majeur de la prolifération balistique.

La Corée du Nord dispose d'un arsenal de plusieurs centaines de missiles qui lui servent également de monnaie d'échange avec les « Etats Voyous ». En effet, Pyongyang y importe massivement ses technologies balistiques et bénéficie, en retour, de l'expertise et de transferts technologiques de ces pays. Depuis les années quatre-vingt-dix, la technologie balistique nord-coréenne s'exporte au **Pakistan**. En échange, celui-ci cède à la Corée du Nord technologies et équipements dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium. Pour acquérir une vaste gamme de missiles balistiques et les moyens de leur production, le Pakistan a opté pour l'importation de systèmes de missiles et de technologies balistiques nord-coréens. Il compte parmi ses missiles, les *12 MRBM Hatf-5* ou *Ghauri-1* à propergol liquide fondés sur le modèle du *No Dong* nord-coréen (portée estimée entre 1300 et 1500 km). **L'Iran** possède actuellement un important arsenal de missiles balistiques. Pour le constituer, elle a au départ acheté des *Scud-B* et des *Scud-C* à la Corée du Nord. Ainsi, durant plusieurs années, l'Iran a assemblé ses missiles *Scud* en utilisant des pièces fabriquées à l'étranger; d'après un rapport du Pentagone de novembre 1997. Ainsi, la technologie du missile iranien *Shahab* est d'origine nord-coréenne. L'Iran détient désormais la capacité technique et les ressources nécessaires pour présenter un *ICBM*, semblable au *Taepo Dong-2* nord-coréen. Elle a déjà produit un certain nombre de *systèmes de roquettes d'artillerie à propergol solide et à portée plus courte*, dont le *Nazeat 10* (portée de 150 km), et le *Zelzal* (portée de 200 km). La réalisation iranienne la plus spectaculaire a été l'essai en vol, en juillet 1998, du *Shahab-3*, missile à propergol liquide (portée de 1

300 km, capacité d'emport de 700 kg), basé sur le *No Dong* nord-coréen et optimisé grâce à des technologies russes. **La Syrie** aurait acheté des *Scud-C* et des équipements balistiques à la Corée du Nord. L'équipement et l'appui étrangers liés à son programme de missiles à propergol liquide, provenant principalement de sociétés russes et d'entreprises nord-coréennes, ont contribué au renforcement de ses capacités balistiques. En août 2000, la CIA a découvert que l'appui dont bénéficiait le programme de missiles à propergol liquide syrien provenait essentiellement de sociétés nord-coréennes. En outre, la Syrie continuerait à produire, avec le soutien de la Corée du Nord, des missiles *Scud-C* à propergol liquide. **L'Égypte** possède actuellement neuf lanceurs de missiles *Scud-B* (portée de 300 km) et collabore avec la Corée du Nord à la production d'une variante de celui-ci à plus longue portée (*Scud-C*). Quant à la Russie, ses relations avec la Corée du Nord en matière balistique ne sont pas d'une extrême transparence ; le missile *No-Dong* serait inspiré de technologie russe.

### **Le MTCR : instrument de lutte peu efficace contre la prolifération balistique nord-coréenne ?**

Regroupement informel et volontaire, le Missile Technology Control Regime (MTCR, 34 pays, créé en 1987) vise à restreindre la prolifération des vecteurs non pilotés d'armes de destruction massive (ADM) et à coordonner les efforts de prévention par le biais des régimes nationaux de licences d'exportation. Les partenaires du MCTR souhaitent renforcer les contrôles à l'exportation en les adaptant aux progrès technologiques (examens exercés sur les transferts technologiques, les services de courtage, les activités d'intermédiaires et les sociétés-écrans). Néanmoins, le MTCR ne prend pas de décisions collectives en matière de licences d'exportation ; il appartient à ses membres d'appliquer les directives du MTCR sur la base de leur souveraineté nationale et en conformité avec leurs lois et pratiques nationales. Par ailleurs, le MCTR demeure la seule enceinte de réflexion et de concertation en matière de prolifération balistique. Le Code de Conduite de la Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCOC), autre instrument multilatéral de lutte contre la prolifération des missiles balistiques, est né des travaux menés au sein du MCTR. Il a été soutenu par une déclaration d'initiative française du Conseil européen de Göteborg en 2001 et adopté à La Haye le 26 novembre 2002 par 93 États. Le HCOC compte actuellement 118 États signataires. Néanmoins, tous les États détenteurs de capacités balistiques n'ont pas encore rejoint le HCOC. Pour lutter contre la prolifération balistique nord-coréenne, les États-Unis préconisent une « approche incitative » qui consiste en l'apport d'aide dans le secteur civil en l'échange de la cessation des activités balistiques. La France et la Grande-Bretagne plaident en faveur de l'élaboration et de l'application de règles de transparence dans le domaine des activités balistiques et spatiales.